

Changements fiscaux importants pour les investisseurs et les petites entreprises

par Evelyn Jacks

Certains changements sont plus subtils, et les vérificateurs les auront probablement à l'œil.

De nombreux changements touchant les placements ont été adoptés dans l'année d'imposition 2003, dont certains, plus subtils, risquent d'éveiller la vigilance des vérificateurs. Voici un bref aperçu des questions que les investisseurs devront examiner.

Modifications au REER

Le budget fédéral déposé en février 2003 a relevé le plafond de cotisation au REER. Ainsi, les contribuables dont le revenu gagné était supérieur à 75 000 \$, montant où l'on atteignait la limite maximale de 13 500 \$, auront de petit répit.

- **Augmentation de la cotisation REER maximale.** Pour l'année d'imposition 2003, le plafond de cotisation, établi à 18 % du revenu gagné, a été relevé jusqu'à un maximum de 14 500 \$, et on peut s'en prévaloir jusqu'au 1^{er} mars 2004. N'oubliez pas que les droits à cotisation sont cumulatifs : si vous avez des droits inutilisés d'années antérieures, vous pourrez peut-être cotiser un montant supérieur au plafond annuel. Pour vous en assurer, vérifiez votre avis de cotisation ou de redressement émis par l'ADRC (Agence des douanes et du revenu du Canada).

Sachez qu'à peu près 90 % des Canadiens ont des droits inutilisés de cotisation au REER. Ils se privent non seulement d'investir sur des marchés qui se redressent, mais aussi d'obtenir des rendements dans les deux chiffres sur des placements à l'abri de l'impôt qui dégagent des économies fiscales dans les semaines suivant le dépôt de la déclaration de revenus. Mais certains Canadiens sont astucieux : ils veillent à réduire le montant de l'impôt retenu à la source, ce qui revient à toucher un remboursement d'impôt deux fois par mois tout au long de l'année. Parlez-en avec votre conseiller fiscal et, si vous êtes admissible, il vous suffira de remplir le formulaire T1213. Pour 2004, le plafond sera de 15 500 \$, soit un peu moins de 1 300 \$ par mois. Prenez les mesures voulues pour tirer parti de cet avantage fiscal des plus attrayants dès janvier 2004 en revoyant votre planification financière à court terme.

- **Modifications des critères d'établissement du revenu des bénéficiaires de REER.** Pour déterminer l'indépendance financière d'un enfant à charge atteint d'incapacité, aux fins du transfert du REER au décès de la personne assumant les frais d'entretien, le revenu utilisé sera porté à 13 814 \$ en 2003 et indexé par la suite. À titre de bénéficiaires, les personnes à charge atteintes d'incapacité peuvent toucher le reste des sommes accumulées dans le REER et les transférer dans une rente ou leur propre REER.

Gains en capital

Si le taux d'inclusion du revenu demeure inchangé, soit 50 %, de récentes décisions rendues par les tribunaux ont confirmé que

les frais d'intérêt engagés en vue de réaliser un gain en capital ne seront pas déductibles au titre de frais de possession, à moins qu'il soit raisonnable de présumer que le revenu des dividendes dépassera les intérêts versés sur le prêt pour la durée du placement.

Pertes en capital

Les pertes en capital subies entre 1972 et 2003 pourront être déduites des gains en capital déclarés dans l'année d'imposition 2003. Les pertes en capital non réclamées survenues en 2003 pourront être reportées aux exercices antérieurs 2000, 2001 et 2002. Le contribuable peut choisir l'un des trois exercices, mais le report en 2000 peut être plus avantageux, surtout si le gain a été réalisé avant le 18 octobre 2000, alors que les taux d'inclusion étaient supérieurs au taux courant de 50 %.

Attente raisonnable de profit et déductibilité d'une perte

Pour que le contribuable qui investit dans une entreprise ou un bien puisse déduire une perte, il doit y avoir une attente raisonnable de profit dans l'avenir. Dans l'affaire Stewart, la Cour suprême a conclu que l'ADRC n'avait pas à faire des conjectures sur les activités commerciales du contribuable relativement aux pertes subies. Plutôt, l'activité commerciale devrait être évaluée afin de déterminer si elle vise à dégager un profit. Si le placement du contribuable est de nature commerciale, l'intérêt et autres dépenses d'entreprise devraient être déductibles, même s'il n'y a pas espoir de profit dans l'avenir. N'étant pas d'accord avec ce jugement, le ministère des Finances a élaboré une nouvelle règle relative à la déductibilité des dépenses

(suite à la page 4)

À l'intérieur...

2. Le monde est à vous : investir hors-frontières
3. La balle est dans votre camp
4. BMO Groupe Financier récompense l'excellence artistique

Le monde est à vous : investir hors-frontières

Les placements internationaux, faciles et efficaces

Beaucoup d'investisseurs concentrent leurs placements au Canada, et ça se comprend. Les sociétés canadiennes leur sont plus familières, elles fabriquent des produits qu'on trouve dans tous les foyers et ont des équipes de direction bien connues. En outre, avec la simplification des placements RER, il n'est plus nécessaire de surveiller la limite de contenu étranger. Cependant, le Canada ne représente que 3 % de la capitalisation boursière mondiale, ce qui signifie que plus de 97 % de la valeur boursière se trouve hors de nos frontières.

Pourquoi diversifier son portefeuille à l'échelle internationale?

Primo, dans certains secteurs, le Canada n'offre peut-être pas un nombre suffisant d'occasions de placement. Pensons au matériel informatique, aux réseaux d'information, à l'aérospatiale ou aux produits pharmaceutiques : ce sont probablement les sociétés américaines ou européennes qui occupent le haut du pavé dans ces secteurs.

Secundo, d'autres pays offrent différents types d'environnements boursiers. Les marchés européens, par exemple, offrent un potentiel intéressant si on en analyse attentivement les possibilités et qu'on positionne bien les titres dans le portefeuille.

Tertio, il faut tenir compte d'un facteur technique important, soit la corrélation des marchés. On entend par corrélation le degré de similitude dans le comportement de divers types de placement. Plus la corrélation entre deux types d'actif est élevée, plus ceux-ci adopteront le même comportement, c'est-à-dire que si un actif dégage un bon rendement, l'autre aura tendance à en faire autant, et inversement. Comme vous le savez, il faut éviter de « mettre tous ses œufs dans le même panier ». Vous devriez donc détenir des actifs qui ne se comportent pas de la même manière, autrement dit des actifs faiblement corrélés. Voilà ce qu'on entend par diversification du portefeuille. Mais

pourquoi diversifie-t-on un portefeuille? La réponse est simple : pour que le faible rendement d'un actif soit compensé par le meilleur rendement d'un autre actif. C'est ainsi qu'on se bâtit un portefeuille qui, à long terme, dégagera un rendement moyen supérieur et affichera moins de fluctuations.

En ajoutant des placements internationaux à votre portefeuille, vous réduirez la corrélation. Voici comment : les titres des marchés étrangers obéissent à des forces, des réglementations et des mouvements de change qui sont différents de ceux du Canada, et ont donc tendance à se comporter différemment. Même si les corrélations entre pays ont augmenté avec le temps, la diversification internationale demeure intéressante en ce qu'elle offre un complément au portefeuille tout en améliorant le profil rendement/volatilité.

En fait, un bon moyen d'envisager les placements internationaux, c'est de penser aux marchés non pas comme s'ils appartenaient à différents pays, mais plutôt comme des secteurs répartis dans le monde entier. Prenons l'exemple des biens de consommation : considérez-les comme un secteur mondial, dont les principaux joueurs sont présents dans de nombreux pays, et choisissez vos titres en conséquence. Comme les sociétés d'un secteur donné sont généralement soumises aux mêmes facteurs dans le monde entier, choisissez la meilleure société que vous trouverez, où qu'elle soit.

Où diversifier?

États-Unis. Le marché américain représente près de 50 % de la capitalisation boursière mondiale, ce qui en fait le parangon du capitalisme innovateur. L'économie américaine a la capacité de générer une richesse mondiale exceptionnelle, et offre donc d'excellentes occasions aux investisseurs canadiens.

Europe. Avec la création de l'Union européenne et de l'euro, on peut difficilement contourner l'Europe, dont l'importance économique n'a pas fini de s'imposer. L'environnement boursier et l'évolution des cycles de marché de l'Europe ne sont pas aussi proches des nôtres que peuvent l'être ceux des États-Unis. Et cela

favorise les occasions de diversification.

Asie. L'avenir se situe en Asie. Compte tenu de facteurs démographiques, l'Asie se caractérise par un taux de croissance à long terme élevé et une forte demande de ressources et de biens technologiques. Cet endroit de la planète aura donc besoin d'importants capitaux pour assurer sa croissance régulière. Mais en tant que région plus volatile, l'Asie offre un potentiel de diversification qu'il faut bien évaluer.

Marchés émergents. Les marchés de l'Inde, de l'Amérique du Sud et de l'Europe de l'Est se développent rapidement à la faveur des réformes boursières et de l'émergence de nouvelles entreprises en quête de capitaux. Les placements sur ces marchés exigent une analyse soignée ainsi qu'une connaissance pointue des facteurs propres à chaque pays.

Comment investir à l'échelle internationale?

Par l'intermédiaire de BMO Ligne d'action, vous pouvez acheter des actions américaines sans problème. Mais saviez-vous que de nombreuses sociétés non américaines inscrivent leurs titres sur les marchés américains par voie de certificats américains d'actions étrangères? Vous pouvez ainsi acquérir le titre de sociétés européennes, entre autres, sur le marché américain comme s'il s'agissait du titre d'une société américaine.

Vous pouvez également participer aux marchés étrangers en achetant des fonds cotés en bourse. Il s'agit de paniers d'actions qui reproduisent généralement un indice boursier et dont les frais de gestion sont très faibles. Ces fonds sont négociés à la Bourse de Toronto ou de New York, par exemple. Étant donné la grande diversité des fonds cotés en bourse, il est très simple d'investir sur les marchés internationaux.

Enfin, une méthode maintes fois éprouvée consiste à sélectionner un bon fonds d'investissement international d'actions ou d'obligations. Certains investisseurs préfèrent sélectionner eux-mêmes leurs titres canadiens et américains, et laisser un gestionnaire de fonds s'occuper des placements internationaux.

La balle est dans votre camp

On peut avancer que le succès de la stratégie d'un investisseur axé sur le long terme passe nécessairement par l'éducation. Sans des données actuelles, pertinentes et détaillées, il est à peu près impossible pour l'investisseur indépendant de prendre des décisions de placement éclairées qui conviendront à ses besoins et lui permettront de réaliser ses objectifs financiers. Et c'est surtout vrai en période d'incertitude boursière, où il est encore plus difficile pour l'investisseur mal renseigné de prendre des décisions de placement avec la confiance voulue.

Voilà pourquoi l'éducation des investisseurs a toujours été une priorité de BMO Ligne d'action. Depuis ses débuts, BMO Ligne d'action s'est engagée à fournir aux investisseurs autonomes les ressources, les outils et les données ponctuelles dont ils ont besoin pour prendre les meilleures décisions possibles compte tenu de leur situation particulière. En outre, la multitude de produits offerts par BMO Ligne d'action permet aux investisseurs d'appliquer leurs connaissances à la gestion de leur portefeuille et d'observer les résultats de leur travail.

Pour entreprendre sa recherche, le client de BMO Ligne d'action n'a qu'à se connecter au site. Facilement accessible de la page d'accueil de BMO Ligne d'action, le **Centre éducatif** vous propose plusieurs moyens d'accroître vos connaissances en matière de placement, notamment des centres thématiques, des outils novateurs et une foule de produits et services.

Si vous cherchez le meilleur moyen de gérer votre portefeuille de fonds d'investissement, visitez le **Centre Fonds d'investissement**. De là, vous aurez accès à toute l'information, la recherche et les produits grâce auxquels vous pourrez prendre et mettre en œuvre des décisions propices à votre succès dans les fonds

d'investissement. Consultez plus particulièrement les **Fonds d'investissement en ligne**, un service mis au point par BMO Ligne d'action qui vous permet de sélectionner des fonds et de bâtir un portefeuille modèle convenant à vos objectifs de placement.

Les investisseurs qui souhaitent inclure des titres à revenu fixe dans leur portefeuille trouveront toute l'information et les conseils indispensables dans notre **Centre des titres à revenu fixe**. En faisant une recherche dans notre répertoire en ligne, vous délimitez les produits à revenu fixe qui répondent à vos critères de placement. Vous pouvez aussi consulter les résultats de notre recherche éclair, à savoir un échantillon représentatif des titres à revenu fixe les plus appréciés. Vous pouvez même acheter les titres sélectionnés en ligne, qu'il s'agisse d'obligations, de coupons détachés, de bons du Trésor ou de CPG.

Notre **Centre de ressources fiscales** vous donne accès aux formulaires de déclaration pour les régimes enregistrés et non enregistrés, et vous propose le **Calculateur de REER** et le **Calculateur d'emprunt** pour déterminer l'incidence fiscale de vos décisions de placement.

Enfin, le **Centre REER** offre aux investisseurs l'information détaillée dont ils ont besoin pour prendre des décisions de placement judicieuses en vue de leur retraite. Par exemple, avec l'aide du **Planificateur de retraite**, vous pouvez déterminer les mesures à prendre pour préparer la retraite que vous souhaitez. Cet outil interactif vous aide à préciser vos objectifs de retraite, à établir votre profil d'investisseur et à définir le modèle de répartition d'actif qui vous convient. Selon les résultats obtenus, vous serez mieux outillé pour bâtir le portefeuille grâce auquel vous atteindrez vos objectifs de retraite.

Un suivi facile

En plus des centres thématiques, le site offre aux investisseurs la possibilité d'accroître leurs connaissances en matière de placement, notamment :

- **des séminaires** qui vous aideront à investir plus intelligemment et qui portent sur des thèmes tels que l'introduction à l'investissement en ligne, la négociation en ligne d'actions et d'obligations et l'abc des options.
- **des bulletins trimestriels**, dont le **Bulletin Ligne d'action** et **Le point sur les fonds d'investissement**, qui proposent de tout, allant des commentaires boursiers aux conseils de gestion financière personnelle. Les versions en ligne des documents sont publiées sur le site.

Bien sûr, en tant que client de BMO Ligne d'action, vous avez aussi accès à des centres de recherche parmi les meilleurs, qui fournissent notamment des rapports sur les sociétés canadiennes et américaines, des analyses des marchés boursiers et obligataires américains, des recherches sur les fonds d'investissement réalisées par ainsi que les cours et les graphiques préparés par Morningstar.ca et CBS MarketWatch.com. Puis, si vous avez encore des questions ou si vous ne dénicher pas l'information voulue, vous pouvez faire afficher la rubrique **Questions fréquentes** : vous y trouverez des renseignements approfondis sur la négociation des titres, les opérations de change, les règles de convenance, les ordres stop, etc.

Finalement, le site est constamment mis à jour, et c'est ce qui en fait le répertoire de données et de recherche en matière de placement le plus complet qui soit. Voilà l'assurance dont vous avez besoin pour prendre des décisions de placement les mieux éclairées qui soient.

(suite de la page 1)

d'intérêt et d'entreprise, à savoir la règle d'attente raisonnable d'un bénéfice cumulatif.

Il est proposé de limiter la déductibilité des pertes attribuables à une entreprise ou à un bien s'il n'est pas raisonnable de s'attendre que le contribuable réalisera un profit cumulatif pendant qu'il exploite l'entreprise ou détient le bien. De plus, la définition des pertes autres que les pertes en capital comprendra les pertes de placement. À compter de l'année d'imposition 2005, l'ADRC pourra appliquer la règle de l'attente raisonnable du bénéfice cumulatif au moyen d'une évaluation en deux volets : une évaluation annuelle visant à déterminer si la perte attribuable à un placement dans une entreprise ou un bien est recevable pour l'année en cours, puis une seconde évaluation visant à déterminer si le placement dégagera un profit cumulatif pendant la « période de rentabilité », c'est-à-dire la période pendant laquelle le contribuable exploitera l'entreprise ou détiendra le bien, ou la période pendant laquelle il pourra raisonnablement s'attendre à exploiter l'entreprise ou détenir le bien.

Donc, si l'on estime qu'il n'y a aucune attente de bénéfice cumulatif dans une année donnée, les pertes éventuelles ne pourront être déduites. On devrait obtenir plus de détails à ce sujet en 2004. Mais d'ici là, les règles en vigueur s'appliquent. Le contribuable doit démontrer une attente raisonnable de profit attribuable à une entreprise ou à un bien, année après année, sinon il risque de ne plus pouvoir déduire ses pertes. Le nouveau Bulletin d'interprétation IT-533 se penche sur les questions de déductibilité de l'intérêt.

Déductibilité de l'intérêt

Le 31 octobre 2003, l'ADRC publiait le Bulletin d'interprétation IT-533, qui

explique sa position à l'égard de la déductibilité de l'intérêt sur les placements, dont les propriétés à revenu. Le contribuable qui souhaite faire un profit seulement sur la valeur à recevoir à la vente éventuelle du bien ne pourra pas déduire des frais d'intérêt supérieurs au revenu tiré du bien. Le revenu tiré du bien comprend : l'intérêt, les dividendes, les loyers ou les redevances. En d'autres mots, les pertes attribuables aux frais d'intérêt ne seront déductibles que si l'on peut présumer que le placement dégagera un profit cumulatif au cours de la

période de détention du bien ou que la vente du bien donnera lieu à un revenu ordinaire, par opposition à un gain en capital.

Le contribuable qui a emprunté pour faire un placement ou qui compte le faire devrait examiner avec son conseiller fiscal les conséquences de ces nouvelles dispositions sur ses placements enregistrés et non enregistrés.

*Publié avec l'autorisation de Morningstar Research Inc. et de Evelyn Jacks.
Parution originale le 31 janvier 2004
sur www.morningstar.ca*

BMO Groupe financier récompense l'excellence artistique

C'est avec un plaisir toujours renouvelé que BMO Groupe financier honore une fois de plus les artistes qui font de la scène théâtrale canadienne l'une des meilleures du monde. En tant que principal commanditaire du Prix Elinore et Lou Siminovitch de théâtre, BMO Groupe financier fournit son appui à la communauté théâtrale canadienne depuis plusieurs années.

Le Prix Siminovitch, d'une valeur de 100 000 \$, récompense l'excellence artistique en sélectionnant un metteur en scène, un auteur ou un scénographe qui a apporté une importante contribution à la dramaturgie canadienne. Pour sa quatrième année, le prix sera décerné à un metteur en scène, c'est-à-dire la personne responsable de l'encadrement des acteurs et du déroulement de l'action, celle qui donne vie au spectacle. Les metteurs en scène canadiens comptent parmi les meilleurs au monde, et le prix

de cette année leur rend hommage.

Le prix vise à reconnaître à la fois l'excellence dans la performance et les efforts de mentorat d'un artiste qui se trouve en milieu de carrière. Grâce à la la reconnaissance et à la bourse rattachées au prix, le lauréat est à même de poursuivre son activité artistique dans d'excellentes conditions. Et comme le mentorat est un élément central du prix, la bourse est destinée au lauréat et à un protégé de son choix.

Pour manifester votre appui au théâtre canadien, nous vous invitons à proposer la candidature d'un metteur en scène de votre choix d'ici le 25 mai. Le lauréat sera sélectionné par un jury composé de gens de théâtre des quatre coins du Canada et présidé par Leonard McHardy. Son nom sera annoncé le 26 octobre 2004.

Pour obtenir plus d'information ou proposer votre choix de metteur en scène pour 2004, consultez le site des Siminovitch à www.siminovitchprize.com

BMO Ligne d'action Inc. est une société membre de BMO Groupe financier.

¹Selon *The Globe and Mail*, 26 jan. et 14 sept. 2002, et 8 fév. et 6 sept. 2003 et par *Gómez Canada Q1 et Q3 2002 et Q2 et Q4 2003 Canadian Brokers Scorecard*.

*Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. **Marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

Les articles du présent bulletin constituent une source générale d'information et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels en matière d'investissement ou de planification fiscale. Nous avons fait de notre mieux pour que le contenu de ce bulletin soit exact au moment de la publication. Les points de vue exprimés et les renseignements fournis dans ces articles sont attribuables uniquement aux auteurs.

Veillez faire parvenir vos commentaires et suggestions à la rédaction, BMO Ligne d'action, First Canadian Place, 100 King St. W., 54th Floor, Toronto (Ontario) M5X 1H3.



MEMBRE
FCPE
6700021
(04/04)